

Ministère de la Santé

Division des programmes de santé et de la prestation des services

Présentation de médicaments : Directive en matière de politiques

Changement des modèles de lettres

Le présent avis a pour but de fournir des renseignements concernant les changements apportés aux modèles de lettres et à la lettre de consentement afin d'aider les fabricants à présenter des demandes auprès de la Division des programmes de santé et de la prestation des services.

Les fabricants sont invités à prendre note des changements et à utiliser dès maintenant la lettre de consentement et les modèles de lettres mis à jour.

Les fabricants doivent continuer de présenter leurs demandes auprès de la Division des programmes de santé et de la prestation des services conformément aux lignes directrices de l'Ontario concernant la présentation et l'évaluation des médicaments (les « lignes directrices ») de façon à ce que l'administrateur examine leurs produits en vue de leur financement dans le cadre des programmes publics de médicaments de l'Ontario ou de leur interchangeabilité en vertu de la *Loi sur l'interchangeabilité des médicaments et les honoraires de préparation*, selon le cas.

Les fabricants ont la responsabilité de suivre les modifications apportées de temps à autre aux lignes directrices et aux modèles, aux listes de contrôle et aux feuilles de travail qui les accompagnent.

Pour en savoir plus, veuillez consulter les modèles de lettres affichés sur le site Web du ministère, sous : Présentation de médicaments.